

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2760

11 novembre 2011

### SOMMAIRE

<b>ABF Hyde Park Investments S.à r.l. ....</b>	<b>132435</b>	<b>Parthenon S.A. ....</b>	<b>132442</b>
<b>ABF Regents Park Investments S.à r.l. ..</b>	<b>132440</b>	<b>Piscine de Remich S.à r.l. ....</b>	<b>132473</b>
<b>ABN Fiduciaire Intercontinentale S.A. ..</b>	<b>132445</b>	<b>PLD Germany IX S.à r.l. ....</b>	<b>132460</b>
<b>Agrupación de Asociaciones de Abogados</b>		<b>ProLogis Belgium Sàrl ....</b>	<b>132459</b>
<b>AFSCHRIFT GEIE .....</b>	<b>132437</b>	<b>ProLogis Czech Republic IX S.à r.l. ....</b>	<b>132460</b>
<b>Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A. ...</b>	<b>132445</b>	<b>ProLogis Czech Republic VIII S.à r.l. ....</b>	<b>132460</b>
<b>Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A.</b>		<b>ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l. ..</b>	<b>132473</b>
<b>.....</b>	<b>132446</b>	<b>ProLogis Czech Republic XVII S.à r.l. ...</b>	<b>132471</b>
<b>Ameriana S.à r.l. ....</b>	<b>132462</b>	<b>ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l. ....</b>	<b>132461</b>
<b>AM Investment Management S.A. ....</b>	<b>132447</b>	<b>ProLogis Czech Republic XV S.à r.l. ....</b>	<b>132461</b>
<b>Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l. ....</b>	<b>132438</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXIII S.à r.l. ..</b>	<b>132475</b>
<b>A.S.M. Investments S.A., SPF .....</b>	<b>132444</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXII S.à r.l. ...</b>	<b>132475</b>
<b>Baudes S.A. ....</b>	<b>132445</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXI S.à r.l. ...</b>	<b>132475</b>
<b>Beta Aquarii S.A. ....</b>	<b>132478</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXIV S.à r.l. ..</b>	<b>132476</b>
<b>DCG Management Company S.A. ....</b>	<b>132439</b>	<b>ProLogis Czech Republic XX S.à r.l. ....</b>	<b>132474</b>
<b>Dome Capital S.à r.l. ....</b>	<b>132439</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l.</b>	
<b>Ebrand Services SA .....</b>	<b>132434</b>	<b>.....</b>	<b>132478</b>
<b>Euro Point S.à r.l. ....</b>	<b>132446</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXVII S.à r.l. ..</b>	<b>132477</b>
<b>Groupement Agricole Schuh et Coljon ..</b>	<b>132457</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXVI S.à r.l. ..</b>	<b>132476</b>
<b>Hayworth S.à r.l. ....</b>	<b>132457</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l. ..</b>	<b>132472</b>
<b>HF Immobilier S.A. ....</b>	<b>132457</b>	<b>ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l. ..</b>	<b>132472</b>
<b>HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. ..</b>	<b>132474</b>	<b>quick-mix.tubag S.A. ....</b>	<b>132444</b>
<b>HTC-Immo S.à r.l. ....</b>	<b>132437</b>	<b>Richfield S.A. ....</b>	<b>132442</b>
<b>Immocan S.A. ....</b>	<b>132458</b>	<b>Sharmut Fashion S.A. ....</b>	<b>132442</b>
<b>Linaria Financière S.A. ....</b>	<b>132439</b>	<b>Sol &amp; Style S.à r.l. ....</b>	<b>132434</b>
<b>Manwin Mainstream Sàrl .....</b>	<b>132434</b>	<b>Stratego Trust .....</b>	<b>132443</b>
<b>Marfin S.A. ....</b>	<b>132458</b>	<b>SVM Finance Luxembourg 2 .....</b>	<b>132443</b>
<b>North Health Club S.à r.l. ....</b>	<b>132458</b>	<b>Swan Walk S.à r.l. ....</b>	<b>132472</b>
<b>Oasis Consultants Luxembourg .....</b>	<b>132442</b>	<b>Terra Industries Luxembourg S.à r.l. ...</b>	<b>132461</b>
<b>OMV Luxco II .....</b>	<b>132459</b>	<b>WATERGARDEN Management S.à r.l. ..</b>	<b>132477</b>
<b>OMV Luxco II .....</b>	<b>132459</b>	<b>West Midlands Corporation S.A. ....</b>	<b>132444</b>
<b>Pan-European Industrial Properties Series</b>			
<b>III S.A. ....</b>	<b>132474</b>		

**Ebrand Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 135.335.

*Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire au 5 juillet 2011**Première résolution*

Sur décision à l'unanimité des actionnaires, il est décidé de révoquer le mandat d'Administrateurs avec effet immédiat de:

- Michael Kanstrup-Pedersen, né le 29 novembre 1968 à Arhus (Danemark), demeurant au 75, Rungsted Strandvej, DK-2960 Rungsted Kyst (Danemark); et

- Torben Valnert, né le 1<sup>er</sup> septembre 1967 à Copenhague (Danemark), demeurant au 1a, Frankenberg, D-93179 Brennborg (Allemagne)

*Seconde résolution*

Sur décision à l'unanimité des actionnaires, il est décidé de nommer Lutz Berneke né le 24/12/1962 à Bochum (DE) et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelange, administrateur de la Société.

Le mandat de Monsieur Lutz Berneke prendra fin en même temps que le mandat des autres administrateurs, soit à l'issue de l'assemblée générale de 2014 appelée à statuer sur les comptes de 2013.

Référence de publication: 2011132643/20.

(110152504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

**Manwin Mainstream Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.017.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Suite au transfert du siège social de l'associé et du gérant de Manwin Mainstream Sàrl, il est à noter que:

- la société Manwin Licensing International Sàrl, associé unique, a établi son nouveau siège social au 32, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

- la société Manwin Holding Sàrl, gérant unique, a établi son nouveau siège social au 32, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manwin Holding S.à r.l.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2011132785/19.

(110153301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

**Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.827.

*Résolution prise par les gérants*

Les gérants de la société Sol & Style S.à r.l. ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de l'adresse 32, route de Luxembourg, L-4972 Dippach à 3, rue de Holzem L-4974 Dippach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sol &amp; Style S.à r.l.

Référence de publication: 2011132926/12.

(110153550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

**ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.788.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company ABF HYDE PARK INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 6 November 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1256, on 27 November 2003, whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2006, published in the Mémorial C, number 197, on 16 February 2007 ("the Corporation").

The extraordinary general meeting was opened at 12:45 by Mr. Peter RUSSELL, director of companies, residing professionally in London (Great-Britain) acting as chairman

and appointing Maître Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutinizer Mrs. Eilis CARROLL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the members or by the proxy holders representing the members, and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of ninety one million four hundred fifty-eight thousand British Pounds (GBP 91,458,000.-) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Amendment of Article 7 of the Articles of Association of the Corporation which shall be read as follows:

"The Corporation may not repurchase its own units."

2. Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The members' meeting resolved to amend Article 7 of the Articles of Association of the Corporation which shall be read as follows:

"The Corporation may not repurchase its own units."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 900.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausendelf, am fünfzehnten September.

Vor uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin, mit Amtssitz in Luxemburg.

Haben sich die Gesellschafter zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, gegründet infolge einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-

Bonnevoie am 6. November 2003, veröffentlicht im „Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C“ Nummer 1256 vom 27. November 2003, deren Satzung mehrmals und zum letzten Mal infolge einer Urkunde, aufgenommen durch die unterzeichnete Notarin, handelnd in Vertretung von Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 197 vom 16. Februar 2007 abgeändert wurde ("die Gesellschaft"), zusammengefunden.

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 12:45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Peter RUSSELL, Geschäftsführer, geschäftsansässig in London (Großbritannien), eröffnet und bestimmte sodann Maître Michel BULACH, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär der Versammlung.

Die Versammlung bestellte Frau Eilis CARROLL, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Diese drei Personen bildeten den Vorstand der Versammlung.

Der wie vorangeführt zusammengesetzte Versammlungsvorstand stellte die Anwesenheitsliste auf, welche, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Gesellschafter oder durch die Bevollmächtigten der Gesellschafter und durch die Vorstandsglieder und die Notarin, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben bei den Registrierungsbehörden einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende erklärte und bat die Notarin, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einundneunzig Millionen vierhundertachtundfünfzig tausend Pfund Sterling (GBP 91.458.000.-) darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hatte folgende Tagesordnung:

1. Abänderung des Artikels 7 der Gesellschaftssatzung, der nunmehr den folgenden Wortlaut erhält: „Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile nicht erwerben.“

2. Sonstiges

Die Hauptversammlung hat, nach Zustimmung der Aussagen des Vorsitzenden, sich für als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet und nach Beratung den folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschloss Artikel 7 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nunmehr den folgenden Wortlaut erhält:

„Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile nicht erwerben.“

*Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr EUR 900 geschätzt.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schloss der Vorsitzende die Versammlung.

Die unterzeichnete Notarin, die die englische Sprache beherrscht und und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung haben die Mitglieder des Vorstandes gemeinsam mit der Notarin die Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. Russell, M. Bulach, E. Carroll et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. LAC/2011/41665. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133204/105.

(110154343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**HTC-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.744.

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FOR-INVESTLUX S.à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle (RCS Luxembourg B 23.930), ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Pierre Sabus, retraité, demeurant à L-6246 Rippig, 10, an der Gruecht, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «HTC IMMO, S.à r.l.», ayant son siège social à Kehlen, constituée suivant acte notarié, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1501 du 5 août 2006.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a déclaré délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-Pierre Sabus, retraité, demeurant à L-6246 Rippig, 10, an der Gruecht, né à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1951.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. SABUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40539. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133884/44.

(110154569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

**AFSCHRIFT GEIE ou AAAA GEIE, Agrupación de Asociaciones de Abogados AFSCHRIFT GEIE, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.  
R.C.S. Luxembourg D 83.

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- AFSCHRIFT Y ASOCIADOS ABOGADOS SL, ayant son siège social à 28010 Madrid, Calle Monte Esquinza 36, 2C,

2.- AFSCHRIFT SE, ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

3.- Monsieur Thierry AFSCHRIFT, avocat, né à Uccle (Belgique), le 13 septembre 1953, demeurant à B-1640 Rhode Saint-Genèse, avenue Lequime, 36,

tous les trois ici représentés par Madame Sylvie LEYDER, avocat, demeurant à Bruxelles,

en vertu de trois procurations lui délivrées.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls membres du Groupement Européen d'Intérêt Economique appelé AGRUPACIÓN DE ASOCIACIONES DE ABOGADOS AFSCHRIFT GEIE, en abrégé AFSCHRIFT GEIE ou AAAA GEIE, avec siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, immigrée à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 4679 du 15 janvier 2008, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II à L-2157 Luxembourg 8, rue 1900.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social du GEIE se trouve à Luxembourg, et il pourra être transféré à tout autre endroit de l'Union européenne conformément à ce qui est établi aux articles 13 et 14 du règlement CEE 2137/85, et dans les conditions prévues par ces articles.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LEYDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34280. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134247/42.

(110155365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Am Stadtpark Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.198.

—  
Déposé le 29/09/2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

**RECTIFICATIF**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2011 que:

1. Ont été nommés, en tant que gérant B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134252/21.

(110155360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 34.242,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

—  
*Extrait des contrats de cession de parts de la Société*

En vertu de l'acte de transfert des parts qui avait pris effet à partir de 25 juin 2009,

GI Partners Fund II L.P., ayant son siège social à 160, Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique a transféré 17.121 parts sociales détenues dans la Société à Dome Group Guarantee Company Limited, ayant son siège social à 9, Burrard Street, St. Helier, Jersey, JE5 5UE.

Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- GI Partners Fund II L.P., 7.352 parts sociales
- GI Partners Side Fund II L.P., 9.769 parts sociales
- Dome Group Guarantee Company Limited, 17.121 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 26 septembre 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011134346/22.

(110155307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**DCG Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

—  
*Extrait des résolutions prises par le  
Conseil d'Administration le 23 septembre 2011*

Le 23 septembre 2011, le Conseil d'Administration de la Société a consenti à déléguer la gestion journalière de la Société à:

- Madame Daniela Klasén-Martin, résidant professionnellement au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, sa délégation prenant fin lors de rassemblée générale annuelle devant être tenue en 2012;
- Madame Anna D'Alimonte, résidant professionnellement au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, sa délégation prenant fin lors de rassemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Daniela Klasén-Martin

*Administrateur*

Référence de publication: 2011134349/18.

(110155374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Linaria Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.434.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 mai 2011*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653

Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LINARIA FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011134481/16.

(110155514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company ABF Regents Park Investments S.à.r.l., having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 6 November 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1255, on 26 November 2003, whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, on 14 March 2008, published in the Mémorial C, number 1062, on 29 April 2008 ("the Corporation").

The extraordinary general meeting was opened at 12:30 by Mr. Peter RUSSELL, director of companies, residing professionally in London (Great Britain) acting as chairman

and appointing Maître Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutinizer Mrs. Eilis CARROLL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the members or by the proxy holders representing the members, and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of one hundred and two million seven hundred thirteen thousand British Pounds (GBP 102.713.000.-) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Amendment of Article 7 of the Articles of Association of the Corporation which shall be read as follows:

"The Corporation may not repurchase its own units."

2. Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The members' meeting resolved to amend Article 7 of the Articles of Association of the Corporation which shall be read as follows:

"The Corporation may not repurchase its own units."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 900.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

### Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, am fünfzehnten September.

Vor uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin, mit Amtssitz in Luxemburg.

Haben sich die Gesellschafter zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft ABF Regents Park Investments S.à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2310 Luxemburg, 16 Avenue Pasteur, gegründet infolge einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie am 6. November 2003, veröffentlicht im „Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C“ Nummer 1255 vom 26. November 2003, deren Satzung mehrmals und zum letzten Mal infolge einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Karine REUTER, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 14. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1062 vom 29. April 2008 geändert wurde ("die Gesellschaft"), zusammengefunden.

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 12.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Peter RUSSELL, Geschäftsführer, geschäftsansässig in London (Großbritannien), eröffnet

und bestimmte sodann Maître Michel BULACH, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär.

Die Versammlung bestellte Frau Eilis CARROLL, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Diese drei Personen bildeten den Vorstand der Versammlung.

Der wie vorangeführt zusammengesetzte Versammlungsvorstand stellte die Anwesenheitsliste auf, welche, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Gesellschafter oder durch die Bevollmächtigten der Gesellschafter und durch die Vorstandsglieder und die Notarin, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben bei den Registrierungsbehörden einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende erklärte und bat die Notarin, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einhundertzwei Millionen siebenhundertdreizehn tausend Pfund Sterling (GBP 102.713.000.-) darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hatte folgende Tagesordnung:

1. Abänderung des Artikels 7 der Gesellschaftssatzung, der nunmehr den folgenden Wortlaut erhält: „Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile nicht erwerben.“

2. Sonstiges.

Die Hauptversammlung hat, nach Zustimmung der Aussagen des Vorsitzenden, sich für als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet und nach Beratung den folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

#### *Einzigster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschloss Artikel 7 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nunmehr den folgenden Wortlaut erhält:

„Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile nicht erwerben.“

#### *Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr EUR 900 geschätzt.

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schloss der Vorsitzende die Versammlung.

Die unterzeichnete Notarin, die die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung haben die Mitglieder des Vorstandes gemeinsam mit der Notarin die Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. Russell, M. Bulach, E. Carroll et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. LAC/2011/41664. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133205/102.

(110154234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**Oasis Consultants Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 163.226.

—  
EXTRAIT

Par décision du 31 août 2011, le conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise «Oasis Consultants Luxembourg», avec siège à L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon, a délégué pour une durée indéterminée la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à:

- Madame Ann FRANSSSENS, managing director, née à Watermaal-Bosvoorde le 17 mai 1965, demeurant au 30, Woluwedal, B-1932 Zaventem, Belgique, co-déléguée à la gestion journalière .
- Monsieur Stefaan Van de Ryck, managing director, né à Wilrijk le 21 février 1962, demeurant au 30, Woluwedal, B-1932 Zaventem, Belgique, co-délégué à la gestion journalière.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque co-délégué à la gestion journalière. Hors ce cadre, la signature conjointe d'un co-délégué à la gestion journalière et celle d'un administrateur est requise pour représenter la Société.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134529/19.

(110155528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Parthenon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.711.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 décembre 2010*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTHENON S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011134555/16.

(110155508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Richfield S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 60.339.

—  
La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme RICHFIELD S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 60339.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134579/10.

(110155506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Sharmut Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 111.303.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2011 à 14.30 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph WINDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société The Clover pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011134600/20.

(110155459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Stratego Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.625.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée  
générale extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2011*

1. Les Administrateurs et les délégués à la gestion journalière sortants sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015.

*Administrateurs:*

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
- Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.

*Délégués à la gestion journalière:*

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.

2. Le changement d'adresse des personnes suivantes;

- Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.
- AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
STRATEGO TRUST S.A.

Référence de publication: 2011134625/24.

(110155373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**SVM Finance Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.426.

—  
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 juillet 2011 que la société SVM Finance Luxembourg 1 inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.145 a augmenté son capital social de 20.465,- USD (vingt mille quatre cent soixante-cinq Dollars Américains) par apport en nature de ServiceMaster International Holdings, Inc., ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (États-Unis d'Amérique) sous le numéro 2389912 (associé de SVM Finance Luxembourg 1) et qu'à la suite de cet apport en nature SVM Finance Luxembourg 1 ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est devenu associé unique de SVM Finance Luxembourg 2 de 20.000 parts sociales.

Signé: J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42538. Reçu douze euros 12,00 €  
Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134628/19.

(110155238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**West Midlands Corporation S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.540.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme WEST MIDLANDS CORPORATION S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 56540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134661/10.

(110155505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 28.443.

*Beschluss des Verwaltungsrates  
der quick-mix.tubag S.A.*

Unter Verzicht auf die Einhaltung von gesetzlichen und vertraglichen Frist- und Formvorschriften fassen die Mitglieder des Verwaltungsrates, die Herren

Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert,

Carsten Beier,

Stefan Egert,

Christoph Glockner und

Niklas Sievert

nachstehende Beschlüsse:

Gemäß Artikel 12 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wird

Herr Serge Disiviscour, geb. am 04.02.1969,

wohnhaft: 14, rue Pierre Goedert, 4178 Esch/Alzette, Luxembourg,

mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer (Directeur Général) bestellt und ihm die Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Osnabrück, den 01.09.2011.

Vertrag\Beschluss VR qml Bestellung GF

Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert / Carsten Beier / Stefan Egert / Christoph Glockner / Niklas Sievert

Référence de publication: 2011135238/25.

(110155315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**A.S.M. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.024.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011135239/17.

(110155415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ABN Fiduciaire Intercontinentale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.  
R.C.S. Luxembourg B 105.689.

Société constituée le 18 mai 1998 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

*Assemblée générale annuelle de 2009*

Par l'assemblée générale du vendredi 5 juin 2009 à 15.00 heures au siège social sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- A) la société "W.A.P. INVEST INC." ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor (U.S.A.),
  - B) la société "C.I.P. INVEST INC." ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor (U.S.A.),
  - C) VERVULLENS Marcel, administrateur de société, demeurant à Molkerei im Thielenfeld, 35, L-9501 WILTZ.
- Comme administrateur-délégué Monsieur VERVULLENS Marcel, préqualifié.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société en commandite simple "VAN DEN BOSSCHE, S.C.S.", ayant son siège social à L-7217 Béréldange, 106, rue de Bridel.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Merkholtz, le 5 juin 2009.

Vervullens Marcel

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011135241/22.

(110155158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Baudes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.  
R.C.S. Luxembourg B 68.540.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2011*

Les mandats étant venus à échéance, les organes sociaux sont renouvelés comme suit:

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude UHRES, conseil fiscal, demeurant à LUXEMBOURG 8, rue Jean Jacoby;
- Madame Gilberte NESTLER, comptable, demeurant à ESCH/ALZETTE 18, rue Michel Rodange;
- Madame Yvette FERRARI, comptable, demeurant à LUXEMBOURG 8, rue Jean Jacoby.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Patrick UHRES, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg 8, rue Jean Jacoby.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011135247/18.

(110155167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.  
R.C.S. Luxembourg B 106.879.

Société constituée le 18 mai 1998 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

*Assemblée générale annuelle de 2009*

Par l'assemblée générale du vendredi 5 juin 2009 à 16.00 heures au siège social sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) la société "W.A.P. INVEST INC.", ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor (U.S.A.),
- b) la société "C.I.P. INVEST INC.", ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor (U.S.A.),
- c) VERVULLENS Marcel, administrateur de société, demeurant à Molkerei im Thielenfeld, 35, L-9501 WILTZ.

Comme administrateur-délégué Monsieur VERVULLENS Marcel, préqualifié.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société en commandite simple "VAN DEN BOSSCHE, S.C.S.", ayant son siège social à L-7217 Béréldange, 106, rue de Bridel.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Merkholtz, le 5 juin 2009.

Vervullens Marcel  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011135242/22.

(110155161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Aktiv Gartenbau Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.

R.C.S. Luxembourg B 106.878.

Société constituée le 18 mai 1998 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

*Assemblée générale annuelle de 2010*

Par l'assemblée générale du vendredi 4 juin 2010 à 14.00 heures au siège social sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) la société "I.P.I.C. INVEST INC.", ayant son siège social à 19958 LEWES, Delaware, 25, Greystone Manor (U.S.A.),
- b) la société "W.A.P. INVEST INC.", ayant son siège social à 19958 LEWES, Delaware, 25, Greystone Manor (U.S.A.),
- c) VERVULLENS Marcel, administrateur de société, demeurant à Molkerei im Thielenfeld, 35, L-9501 WILTZ.

Comme administrateur-délégué Monsieur VERVULLENS Marcel, préqualifié.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société en commandite simple "VAN DEN BOSSCHE, S.C.S.", ayant son siège social à L-7217 Béréldange, 106, rue de Bridel.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Merkholtz, le 4 juin 2010.

Vervullens Marcel  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011135243/22.

(110155160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Euro Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, Montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 53.833.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011*

A la date du 2 mai 2011, l'associé unique de la société EURO POINT Sàrl, la société ALIMINVEST S.A., ayant son siège social à L-5865 Alzingen 37 rue de Roeser, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique accepte la démission de Madame Ariane TOEPFER, née le 27 avril 1966 à Francfort sur le Main (Allemagne), de ses fonctions de gérante technique de la société avec effet immédiat.
2. L'Associé unique décide de nommer comme gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Benoît MION, né le 23 mars 1969 à Saint-Dizier (France), et demeurant à F-54730 GORCY, 16 quartier Saint-Denis, avec effet immédiat.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
4. L'Associé unique décide de fixer le siège social de la société à L-3235 BETTEMBOURG, 71 montée Krakelshaff.

Pour extrait conforme et sincère  
Signature

Référence de publication: 2011135262/20.

(110155325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**AM Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.604.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Bo Zhang, company director, born on June 7, 1969 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China,

- Mr. Donghua Wang, company director, born on May 22, 1977 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China,

here represented by Olivier De La Guéronnière, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies, respectively given on July 15, 2011 and July 20, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of AM Investment Management S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The object of the Company is to serve as the general partner (associé commandité) to AM Investment S.C.A. SICAV-FIS, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the Fund), in particular the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, as amended (the SIF Law).

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by one million (1.000.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

### Title III. General meeting of shareholders

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on June 1 of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 8.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 10.** Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

**Art. 11.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

**Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by fax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

### Title IV. Management

**Art. 14.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders at unanimity of the votes of all shareholders and which may at any time remove them in the same manner, including Mr. Donghua Wang, born on May 22, 1977 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China who shall be appointed as member of the board of directors. It is further specified that any Key Person (as defined in the articles of incorporation and/or private placement memorandum

of the Fund) may be removed and appointed only with the prior written approval of 100% of the votes of all the latter's shareholders (the Company, as general partner of the latter, shall not vote).

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

**Art. 15.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by fax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

**Art. 17.** The Company will be bound toward third parties in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.

**Art. 18.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors. The removal of the managing director shall be subject to prior shareholders approval.

The managing director of the Company shall be Mr. Donghua Wang, prenamed.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 19.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title V. Investment committee - Key person**

**Art. 20.** The decisions of the board of directors regarding the investments and/or divestments by the Company and by the Fund shall be taken upon proposal by an investment committee (hereafter the Investment Committee), comprising at least two (2) members, whether individuals or legal persons, who are appointed by the general meeting of shareholders, for a period of three (3) years. They may be dismissed by decision taken at the absolute majority of the votes of all shareholders; if however a member of the Investment Committee is a Key Person, the provisions of Article 22 shall prevail in respect of that member.

The Investment Committee shall act as advisor for the Fund and may suggest to the Company, acting as general partner of the Fund, a way to manage the investments of the Fund in relation to its investment practices and policies.

The Investment Committee shall have the power to source deals for the Fund and contribute to the implementation of the Fund's investment policy and objectives by suggesting investment opportunities to the Company and giving its opinion on the investment opportunities brought by and/or to the Company itself.

The Investment Committee shall also give its opinion as to the sale or winding-up of any assets of the Fund.

However, the Investment Committee shall neither be granted any investment nor divestment powers whatsoever over the assets of the Fund.

The advice shall relate to the placement of funds and shall respect the overall investment policies, risk profile, purpose and investment-related restrictions determined by the private placement memorandum of the Fund (the PPM).

**Art. 21.** The number of members of the Investment Committee, and their remuneration, if any, is set by the general meeting of shareholders.

The members of the Investment Committee may be re-elected. The Investment Committee may elect one (1) of its members as chairman, who may be removed upon prior approval of the shareholders at the absolute majority of the votes of all shareholders; if however a member of the Investment Committee is a Key Person, the provisions of Article 22 shall prevail in respect of that member.

The Chairman of the Investment Committee shall be Mr. Donghua Wang, prenamed.

The Investment Committee shall be convened by its chairman or by the board of directors and shall be held at least once a year.

Written notice of any meeting of the Investment Committee shall be given to all members of the Investment Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Such written notice may be waived in writing.

The Investment Committee can deliberate or act validly only if at least two (2) members are present or represented. A member may represent several of his colleagues. In the event of failure of the quorum, the meeting shall be adjourned and reconvened at the earliest date possible. At such adjourned meeting, a quorum shall be established if at least two (2) members of the Investment Committee are present or represented.

Resolutions of the Investment Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Investment Committee shall have the same effect as resolutions voted at the Investment Committee meetings.

Any member of the Investment Committee may participate in any meeting of the Investment Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 22.** Mr. Donghua Wang, prenamed, as director of the Company, chief executive officer of the Company and member of the Investment Committee, is a key person in the management and administration of the Company and of the Fund (the Key Person, and so would be called any person lawfully replacing that initial Key Person). As such, the shareholders shall be notified if the Key Person resigns from any of its three abovementioned functions.

The Key Person may only be removed from any of its functions by the Company's own shareholders with the prior written approval of 100% of the votes of all the shareholders.

Upon resignation or dismissal of the Key Person, the Company shall stop making new investments whether for itself or on behalf of the Fund (but may reinforce its position in existing investments), pending the appointment of one or more Key Persons to replace the departing Key Person in any or all of its past functions.

When a replacement Key Person is found, his/her appointment to any of the above functions shall be submitted for prior written approval of the shareholders to be obtained by three quarters (3/4) of the votes of all the shareholders of the Fund (the Company, as general partner of the Fund, shall not vote).

If no replacement Key Person has been found within 12 months following the resignation or dismissal of the departing Key Person, (i) the Company, as general partner of the Fund, shall convene, or (ii) any number of shareholder(s) of the Fund representing at least ten percent (10%) of the Fund's share capital shall have the right to request the Company, as general partner of the Fund, to convene an ordinary general meeting of the shareholders of the Fund (also including the Company itself) which shall decide, at the simple majority vote of those present or represented, if the Fund shall be put into liquidation. Should the general meeting finally resolve not to put the Fund into liquidation, the general meeting must agree to modify the Fund's private placement memorandum and the Fund's articles of incorporation to adapt the Fund's governance to the absence of a Key Person, and then the investment activity may resume. Should such changes fail to be agreed and implemented within 6 months following the date of the general meeting, the Company, as general partner of the Fund, shall have no choice but to put the Fund into voluntary liquidation.

## **Title VI. Audit**

**Art. 23.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

## **Title VII. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 24.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 25.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

#### **Title VIII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title IX. General provision**

**Art. 27.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

##### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Bo Zhang, prenamed . . . . .	999.999	EUR 999.999,00
Mr. Donghua Wang, prenamed . . . . .	1	EUR 1,00
Total . . . . .	1.000.000	EUR 1.000.000,00

The amount of one million Euro (EUR 1.000.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2.700,00).

##### *Resolutions of shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

- Mr. Donghua WANG, company director, born on May 22, 1977 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China;

- Mr. Bo ZHANG, company director, born on June 7, 1969 in Shandong, People's Republic of China and having his professional address at N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, People's Republic of China;

- Mr. Claude PECH, company director, born on November 16, 1968 in Mulhouse, France and having his professional address at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period of six (6) years:

- Deloitte S.A., a joint stock company established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with Us, notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- M. Bo Zhang, directeur de sociétés, né le 7 juin 1969 à Shandong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine,

- M. Donghua Wang, directeur de sociétés, né le 22 mai 1977 à Shandong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine,

ici représentés par Olivier De La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations respectivement données le 15 juillet 2011 et le 20 juillet 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de AM Investment Management S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** L'objet de la Société est de servir d'associé commandité à AM Investment S.C.A. SICAV-FIS, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (le Fonds), en particulier régie par la loi du 13 Février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi FIS).

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,00) représenté par un million (1.000.000,00) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

### **Titre III. Assemblée des actionnaires**

**Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin de chaque année à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 9.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 10.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 11.** Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

**Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par fax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire, actionnaire ou non, et les actionnaires nomment un scrutateur, actionnaire ou non.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 14.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité qualifiée des trois quarts (3/4) des voix de tous les actionnaires, et qui peuvent les révoquer de la même manière à tout moment, y compris Mr. Donghua Wang, né le 22 mai 1977 à Shandong, République Populaire de Chine et ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine, qui doit être nommé comme membre du conseil d'administration. Il est précisé en outre que toute Personne Clé (tel que défini dans les statuts et/ou le document d'émission du Fonds) ne peut être révoquée et nommée qu'avec l'accord préalable écrit des trois quarts (3/4) des voix de l'ensemble des actionnaires de cette dernière (la Société, à titre d'associé commandité de cette dernière, ne votera pas).

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou fax ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs. En cas d'égalité, le président du conseil aura un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 16.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 17.** La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

**Art. 18.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. La révocation de l'administrateur délégué doit être soumise à l'accord préalable des actionnaires.

L'administrateur délégué de la Société sera M. Donghua Wang, susnommé.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 19.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

## **Titre V. Comité d'investissement - Personne clé**

**Art. 20.** Les décisions du conseil d'administration concernant les investissements et/ou les désinvestissements par la Société et par le Fonds doivent être prises sur proposition d'un comité d'investissement (ci-après le Comité d'Investissement), comprenant au moins deux (2) membres, personnes physiques ou morales, qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une période de trois (3) ans. Ils peuvent être révoqués par décision prise à la majorité absolue des voix de tous les actionnaires; si toutefois un membre du Comité d'Investissement est une Personne Clé, les dispositions de l'Article 22 doivent prévaloir à l'égard de ce membre.

Le Comité d'Investissement agit comme conseiller pour le Fonds et peut proposer à la Société, agissant en tant qu'associé commandité du Fonds, une façon de gérer les investissements du Fonds en rapport avec ses pratiques et politiques d'investissement.

Le Comité d'Investissement doit avoir le pouvoir de rechercher de nouveaux projets d'investissements pour le Fonds et de contribuer à la mise en oeuvre de la politique d'investissement et les objectifs du Fonds en proposant des opportunités d'investissement à la Société, et de donner son avis sur les opportunités d'investissement apportées par et/ou à la Société elle-même.

Le Comité d'Investissement doit également donner son avis quant à la vente ou la liquidation de tout actif du Fonds.

Toutefois, il ne sera accordé au Comité d'Investissement aucun pouvoir d'investissement ou de désinvestissement quel qu'il soit sur les actifs du Fonds.

Les conseils portent sur le placement de fonds et respectent les politiques d'investissement globales, les profils de risque, le but et les investissements liés à des restrictions déterminées par le document d'émission du Fonds (le PPM).

**Art. 21.** Le nombre de membres du Comité d'Investissement et leur rémunération, le cas échéant, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du Comité d'Investissement peuvent être réélus. Le Comité d'Investissement peut élire un (1) de ses membres comme président, qui peut être remercié avec l'accord préalable des actionnaires à la majorité absolue des voix de tous les actionnaires; si toutefois un membre du Comité d'Investissement est une Personne Clé, les dispositions de l'Article 22 doivent prévaloir à l'égard de ce membre.

Le président du Comité d'Investissement sera M. Donghua Wang, susnommé.

Le Comité d'Investissement est convoqué par son président ou par le conseil d'administration et doit être tenu au moins une fois par an.

Un avis écrit pour toute réunion du Comité d'Investissement doit être donné à tous les membres du Comité d'Investissement au moins huit (8) jours avant la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances doit être énoncée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé par écrit à un tel avis écrit.

Le Comité d'Investissement ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) membres sont présents ou représentés. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues. En cas de défaillance du quorum, la réunion sera ajournée et convoquée à nouveau le plus tôt possible. À une telle assemblée ajournée, le quorum sera établi si au moins deux (2) membres du Comité d'Investissement sont présents ou représentés.

Les résolutions du Comité d'Investissement seront dressées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Investissement dûment convoquée et tenue.

Tout membre du Comité d'Investissement peut participer aux réunions du Comité d'Investissement par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 22.** M. Donghua Wang, prénommé, en tant qu'administrateur de la Société, directeur général de la Société et membre du Comité d'Investissement, est une Personne Clé dans la gestion et l'administration de la Société et du Fonds (la Personne Clé, et serait ainsi appelée toute personne remplaçant légalement cette Personne Clé initiale). En tant que tel, les actionnaires devront être informés si la Personne Clé démissionne de n'importe laquelle de ses trois fonctions susmentionnées.

La Personne Clé ne peut être révoquée de l'une de ses fonctions par les actionnaires de la Société qu'avec l'accord écrit préalable de trois quarts (3/4) des voix de tous les actionnaires.

A la démission ou révocation de la Personne Clé, la Société doit cesser de faire de nouveaux investissements que ce soit pour elle-même ou pour le compte du Fonds (mais elle peut renforcer sa position dans les investissements existants), en attendant la nomination d'une ou plusieurs Personnes Clés pour remplacer la Personne Clé en partance dans tout ou partie de ses anciennes fonctions.

Quand une Personne Clé remplaçante est trouvée, sa nomination à l'une quelconque des fonctions ci-dessus doit être soumise à l'accord écrit préalable des actionnaires devant être obtenu avec au moins trois quarts (3/4) des voix de tous les actionnaires du Fonds (la Société, en tant qu'associé commanditaire du Fonds, ne votera pas).

Si aucune Personne Clé remplaçante n'a été trouvée dans les douze (12) mois suivant la démission ou la révocation de la Personne Clé en partance, (i) la Société, en tant qu'associé commanditaire du Fonds, convoque, ou (ii) n'importe quel nombre d'actionnaires du Fonds représentant au moins dix pour cent (10%) du capital du Fonds auront le droit de demander à la Société, en tant qu'associé commanditaire du Fonds, de convoquer une assemblée générale ordinaire des actionnaires du Fonds (comprenant également la Société elle-même) qui décide, à la majorité simple des membres présents ou représentés, si le Fonds doit être mis en liquidation. Si l'assemblée générale venait à ne pas mettre le Fonds en liquidation, l'assemblée générale doit accepter de modifier les documents d'émission et les statuts du Fonds afin d'adapter la gouvernance du Fonds à l'absence de Personne Clé et, l'activité d'investissement pouvant ensuite reprendre. Si de tels changements ne sont pas acceptés et mis en oeuvre dans les six (6) mois suivant la date de l'assemblée générale, la société, en tant qu'associé commandité du Fonds, n'aura d'autre choix que de mettre le Fonds en liquidation volontaire.

## **Titre VI. Surveillance**

**Art. 23.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

## **Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

### **Titre VIII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre IX. Disposition générale**

**Art. 27.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Mr. Bo Zhang, prénommé .....	999.999	EUR 999.999,00
Mr. Donghua Wang, prénommé .....	1	EUR 1,00
Total .....	1.000.000	EUR 1.000.000,00

Le montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,00).

#### *Décisions des actionnaires*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- M. Donghua Wang, directeur de sociétés, né le 22 mai 1977 à Shandong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine;

- M. Bo Zhang, directeur de sociétés, né le 7 juin 1969 à Shandong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au N°94, Wuxing Road, 200030 Shanghai, République Populaire de Chine;

- M. Claude Pech, directeur de sociétés, né le 16 novembre 1968 à Mulhouse, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895;

3. L'adresse du siège social est fixée au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: De La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133216/548.

(110154305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Groupement Agricole Schuh et Coljon, Société Civile.**

Siège social: L-8531 Ell, 13, Nojenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 3.279.

---

Statuts coordonnés suivant acte du 31 août 2011, reçue par M<sup>e</sup> Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2011135264/12.

(110155272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.260.451,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.361.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 septembre 2011*

En date du 26 septembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé de renommer L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498 en tant que Commissaire aux Comptes avec effet au 26 septembre 2011.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'approbation des comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 juillet 2012 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2011135265/18.

(110155414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**HF Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 150.970.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2011*

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions, avec effet immédiat, de Monsieur Serge LIBENS, de Monsieur Edmond LIBENS et de Monsieur Max MAILLIET de leur mandat d'Administrateur de la société et de Monsieur Albert ROSS en sa qualité de Commissaire de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme Administrateurs de la société:

- Monsieur Stéphan SONNEVILLE, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92.
- Monsieur Sidney D. BENS, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92.
- Monsieur Laurent COLLIER, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92.
- Monsieur Olivier RALET, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92.
- Monsieur William LERINCKX, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire la société Ernst & Young, domiciliée 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach et représentée par Monsieur Olivier LEMAIRE. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 12 rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Olivier RALET / Stéphan SONNEVILLE  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011135267/29.

(110155352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Immocan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.424.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2011*

L'assemblée nomme Madame Ann VANDERMEER, Directrice Générale de société, domiciliée 4, Grand-Rue à L-1660 LUXEMBOURG, administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011135270/14.

(110155419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Marfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.963.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

*Pour MARFIN S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011135293/18.

(110155262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 289.590,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.762.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 septembre 2011*

En date du 7 septembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sylvie Abtal-Cola, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011135296/18.

(110155420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**OMV Luxco II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.382.

---

Suite à un changement de dénomination de l'associé unique de la Société, OMV Paris Luxco I se dénomme dorénavant PT European Real Estate Luxco I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Eric Lechat  
Gérant

Référence de publication: 2011135300/14.

(110155537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**OMV Luxco II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.382.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 septembre 2011*

En date du 27 septembre 2011, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Jan Willem Overheul en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011;

- d'accepter la nomination de:

\* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Pour extrait analytique conforme  
Eric Lechat  
Gérant

Référence de publication: 2011135301/20.

(110155539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Belgium Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.855.

---

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social du gérant, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.  
 Pour la société  
 ProLogis Directorship S.à r.l.  
 Représenté par Gareth Alan Gregory  
 Gérant

Référence de publication: 2011135303/17.

(110155204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
 R.C.S. Luxembourg B 90.891.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
 Gérant  
 Représenté par Peter Cassells  
 Gérant

Référence de publication: 2011135304/20.

(110155212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
 R.C.S. Luxembourg B 90.890.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
 Gérant  
 Représentée par Peter Cassells  
 Gérant

Référence de publication: 2011135305/20.

(110155207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**PLD Germany IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
 R.C.S. Luxembourg B 76.590.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social du gérant a été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2011135326/17.

(110155205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Terra Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.664.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dennis Paul Kelleher, né le 20 février 1964 dans l'Illinois, USA, demeurant professionnellement à Unit 1001, 2 W Delaware PL, Chicago, IL 60610-3408, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 23 septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011135337/17.

(110155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.472.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV ..... 500 parts

Total ..... 500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Peter Cassells

*Gérant*

Référence de publication: 2011135306/20.

(110155215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.154.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135307/20.

(110155218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Ameriana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 163.594.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cristina Stenbeck, company director, born on 27 September 1977 in New York, USA, with professional address at 11 Bolton Street, London W1J 8BB, United Kingdom (the Incorporator),

Here represented by Cécile Henlé, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "AMERIANA S.À R.L." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including the majority of both the Class A managers and the Class B managers. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signatures of one (1) Class A manager acting jointly with one (1) Class B manager. Notwithstanding the above, any Class A manager may validly bind the Company under his/her sole signature to arrange and make payments for any obligations undertaken by the Company and not exceeding fifty thousand Euro (EUR 50,000) or its equivalent in another currency (per transaction).

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year of the Company commences on the date hereof and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

*Subscription and Payment*

Thereupon, the Incorporator, represented as stated above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount being the equivalent in Euro of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) using for that purpose the exchange rate GBP/EUR as of 15 September 2011 of EUR 1 = GBP 0.8729, i.e. fourteen thousand three hundred twenty Euro (EUR 14,320). This payment is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of one thousand eight hundred twenty Euro (EUR 1,820) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of fourteen thousand three hundred twenty Euro (EUR 14,320) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Resolutions of the Incorporator*

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, acting as sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an unlimited period

Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on 22 of June 1959, with professional address at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an unlimited period

Cristina Stenbeck, company director, born in New York, USA, on 27 of September 1977, with professional address at 11 Bolton Street, London W1J 8BB, United Kingdom.

Henry Guy, company director, born in Maryland, USA, on 18 April 1968, with professional address at 89 Summit Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Summit, NJ 07901, USA.

3. The registered office of the Company is located at 7, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

*Costs*

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately EUR 1,300.

*Declaration*

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède :**

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cristina Stenbeck, directrice de sociétés, née le 27 septembre 1977 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 11 Bolton Street, W1J 8BB Londres, au Royaume-Uni (le Fondateur),

Ici représentée par Maître Cécile Henlé, avocate ayant son adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "AMERIANA S.À R.L." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions immobilières ou mobilières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris la majorité des gérants de Classe A et la majorité des gérants de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures de la majorité des gérants de Classe A agissant conjointement avec la majorité des gérants de Classe B. En dépit de ce qui précède, tout gérant de Classe A pourra valablement engager la Société par sa seule signature pour convenir ou réaliser les paiements résultant d'une obligation souscrite par la Société et qui n'excèdent pas cinquante mille euros (EUR 50,000) par transaction ou son équivalent dans une autre devise.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

##### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Sur ce, le Fondateur, représenté comme il a été décrit ci-avant, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, et de payer ces dernières par un apport en numéraire pour un montant en euro équivalent à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) en utilisant le taux de change GBP/EUR en vigueur au 15 septembre 2011 avec EUR 1.00 = GBP 0.8729, soit quatorze mille trois cent vingt euros (EUR 14.320). Ce paiement se décompose comme il suit:

(i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est versé au capital social de la Société ; et

(ii) le montant restant de mille huit cent vingt euros (EUR 1.820) est affecté au poste "Primes d'émission" de la Société.

Le montant de quatorze mille trois cent vingt euros (EUR 14.320) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

*Résolutions du fondateur*

Immédiatement après la constitution de la Société, le Fondateur agissant en qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est désignée, pour une durée illimitée, comme gérant de Classe A de la Société:

Mikael Holmberg, directeur de sociétés, né le 22 juin 1959 à Åker en Suède, avec adresse professionnelle au 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont désignées, pour une durée illimitée, comme gérants de Classe B de la Société:

Cristina Stenbeck, directrice de sociétés, née le 27 septembre 1977 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 11 Bolton Street, W1J 8BB Londres, Royaume-Uni.

Henry Guy, directeur de sociétés, né le 18 avril 1968 à Maryland aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 89 Summit Avenue, 2<sup>ème</sup> étage, NJ 07901 Summit, Etats-Unis d'Amérique.

3. Le siège social de la Société est établi au 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.300.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HENLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41723. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133217/504.

(110154055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.142.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135308/20.

(110155220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.205.817,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

—  
*Extrait des résolutions  
des associés du 26 septembre 2011*

En date du 26 septembre 2011, les associés de la Société ont décidé de renommer L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.498, en tant que Réviseur d'entreprise agréé, avec effet au 26 septembre 2011.

Le mandat du Réviseur d'entreprise agréé expirera lors de l'approbation des comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 juillet 2012 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Richard BREKELMANS  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011135330/19.

(110155372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.480.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
*Gérant*  
Représentée par Peter Cassells  
*Gérant*

Référence de publication: 2011135320/20.

(110155257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.479.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.  
 ProLogis Directorship Sàrl  
 Gérant  
 Représenté par Peter Cassells  
 Gérant

Référence de publication: 2011135321/20.

(110155260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Piscine de Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5549 Remich, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.337.

—  
*Assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 10 heures 30.

*Ordre du jour*

- Démission du gérant technique pour la restauration
- Cession de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur BUTTIGLIONE Pietro 3, rue de Kahlebierg à L-3653 KAYL . . . . .	50 parts sociales
Monsieur MEYER Alain, précité . . . . .	50 parts sociales
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

D'un commun accord, les associés acceptent la démission de Monsieur MEYER Alain, demeurant 26, rue du Commerce à L-3616 KAYL, en tant que gérant technique pour la restauration.

Monsieur MEYER Alain, mentionné ci-dessus, cède ses 50 parts sociales à Monsieur BUTTIGLIONE Pietro, prédit.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur BUTTIGLIONE Pietro, précité . . . . .	100 parts sociales
------------------------------------------------	--------------------

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Remich, le 11 septembre 2011.

Monsieur BUTTIGLIONE Pietro / Monsieur MEYER Alain.

Référence de publication: 2011135325/23.

(110155156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.141.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV . . . . .	500 parts
Total . . . . .	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl  
 Gérant  
 Représenté par Peter Cassells  
 Gérant

Référence de publication: 2011135309/20.

(110155223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.587.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135310/20.

(110155226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**HRE Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.651.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 24 Août 2011*

L'associé unique de HRE Investment Holdings FSO S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Frederik Kuiper, et de Mr. Eric Lechat de leurs fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 24 Août 2011;

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 24 Août 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011135362/18.

(110155530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Pan-European Industrial Properties Series III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.146.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 26 juillet 2010 de la société Pan European Industrial Properties Series III S.A. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

Prolongation de mandat du délégué à la gestion journalière suivante débute du 09 juin 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pan European Industrial Properties Series III S.A.  
 Manacor (Luxembourg) S.A.  
 Signatures  
 Administrateur

Référence de publication: 2011135367/18.

(110155524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.586.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135311/20.

(110155229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.585.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135312/20.

(110155242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.584.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135313/20.

(110155243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.453.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135314/20.

(110155246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.451.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135317/20.

(110155250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**WATERGARDEN Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.151.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales en date du 23 septembre 2011, il résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Business Principle SA 50 <sup>th</sup> Street, Edificio P.H. Plaza 2000 Building PA - Panama . . . . .	353.425
Luxury Resort Development SA 50, Edificio P.H. Plaza 2000 Building Calle Cincuenta - Panama . . . . .	1.627.075
Marylene Alix 119, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg . . . . .	65.875
Franca Celia Via Carducci, 22 I-20100 Milan . . . . .	78.625

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Marco STERZI

Gérant

Référence de publication: 2011135340/31.

(110155560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.450.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 7 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV . . . . .	500 parts
Total . . . . .	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135318/20.

(110155252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.448.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 07 septembre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 15 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011135319/20.

(110155253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Beta Aquarii S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.592.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SHASA S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L1449 Luxembourg ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BETA AQUARII S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous droits, de

quelque nature, ayant vocation à s'appliquer sur des biens immobiliers et à toutes opérations commerciales ou financières qui peuvent s'y rapporter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'achat de parts ou actions de sociétés tierces;
- la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- l'achat de biens immobiliers;
- la vente de biens immobiliers;
- la souscription ou l'émission d'emprunt obligataire;
- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion;

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 avril à 08.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg-Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte-France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79 327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41934. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133244/138.

(110154031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.